Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-sixième session
Point 9.1 de l'ordre du jour

EB136/CONF./2 Add.1
27 janvier 2015

Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Lutte contre le paludisme : stratégie technique mondiale et cibles 2016-2030

2. Lien avec le budget programme 2014-2015 (voir document A66/7 http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA66/A66_7-fr.pdf)

Catégorie : 1. Maladies transmissibles

Secteur de programme : Paludisme	Réalisation 1.3 Élargissement de l'accès au traitement antipaludique de première intention pour les cas confirmés de paludisme Produits 1.3.1 Nombre de pays mis en mesure d'appliquer leurs plans stratégiques de lutte antipaludique, en mettant l'accent sur l'amélioration du diagnostic et du traitement et sur la surveillance et le suivi de l'efficacité thérapeutique grâce à un renforcement des capacités 1.3.2 Mise à jour des recommandations politiques et des directives stratégiques et techniques relatives à la lutte antivectorielle, aux tests de diagnostic, au traitement antipaludique, à la prise en charge intégrée des affections fébriles, à la surveillance, à la détection des épidémies et à la riposte

En quoi cette résolution contribue-t-elle à la réalisation/aux réalisations du/des secteur(s) de programme susmentionné(s) ?

La résolution adopte la stratégie technique mondiale contre le paludisme 2016-2030 ; elle permettra au Secrétariat de renforcer sa capacité d'aider les États Membres à mettre en œuvre les principes et les piliers décrits dans la stratégie tout en conservant un processus solide d'élaboration des politiques fondé sur des données factuelles.

Les produits ou services demandés dans cette résolution sont-ils déjà inscrits dans le budget programme ? (Oui/non)

Oui

3. Coût estimatif et incidences en termes de personnel par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la durée de la mise en œuvre des activités du Secrétariat demandées dans la résolution, et ii) le coût de ces activités (à US $10 000 près)

i) Le calendrier de la résolution est conforme au programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies et de nombreuses activités définies dans la résolution seront permanentes.

ii) Un processus de mise à jour du plan du secteur de programme a été engagé afin de renforcer les trois niveaux du Secrétariat pour leur donner la capacité d'aider les États Membres à mettre en œuvre la vision présentée dans la stratégie. Les estimations ci-dessous comprennent uniquement le montant demandé pour le Siège ; le montant total demandé, y compris pour les bureaux régionaux et les bureaux de pays, figurera dans la documentation soumise à l'examen de la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé.

La résolution comprend des éléments qui vont au-delà du budget préalablement convenu pour le paludisme, en particulier en vue d'aider les États Membres à intensifier leurs programmes nationaux de lutte antipaludique en vue d'éliminer la maladie.

Le coût indicatif pour l'exercice 2016-2017 estime actuellement le coût des travaux à entreprendre par le secrétariat du Programme mondial de lutte antipaludique au Siège à US $33,9 millions (personnel : US $22,6 millions ; activités : US $11,3 millions), soit US $5 millions de plus que le montant actuellement prévu au budget pour l'exercice 2016-2017. Il ne comprend pas encore les coûts encourus au niveau des Régions et des pays, qui seront finalisés dans le rapport sur les incidences financières et administratives du projet de résolution qui sera examiné par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé.

b) Coût pour l'exercice 2014-2015

Indiquez la partie du coût indiqué au 3.a) qui correspond à l'exercice 2014-2015 (à US $10 000 près)

US $ néant (personnel : US $ néant ; activités : US $ néant)

Indiquez à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions, le cas échéant

Sans objet

Le coût estimatif est-il entièrement inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2014-2015 ? (Oui/non)

Sans objet

Si « non », indiquez le montant qui n'est pas inclus

c) Incidences au plan du personnel

La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? (Oui/non)

Non

Si « non », indiquez le personnel supplémentaire nécessaire – en équivalent plein temps –, en précisant dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises, le cas échéant

Le Secrétariat est actuellement en train de mettre à jour le plan du secteur de programme et indiquera pleinement les postes supplémentaires en tant que prestations d'ici à la fin du premier trimestre de 2015 ; il ressort cependant des premières estimations que quatre membres du personnel en équivalent temps plein seront nécessaires pour le reste de l'exercice 2014-2015.

4. Financement

Le coût estimatif pour l'exercice 2014-2015 indiqué au 3.b) est-il entièrement financé ? (Oui/non)

Oui

Si « non », indiquez le déficit de financement et comment les fonds seront mobilisés (précisez les sources de fonds escomptées)

Sans objet

= = =